

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 1<sup>er</sup> octobre 2009, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. André Goos

Mme Odette Ménard

M. Richard Chartrand

M. Martial Maurice

M. Louis Robert

M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Rosaire Houle, maire.

Monsieur André Parent, secrétaire-trésorier, est aussi présent et récite la prière d'ouverture.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette session comme suit :

**RÉSOLUTION 10-225-09**

**PROCÈS-VERBAUX**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2009;

De dispenser le secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-226-09**

**PROCÈS-VERBAUX**

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 23 septembre 2009;

De dispenser le secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-227-09**

### **COMPTES À PAYER**

PROPOSÉ PAR M. Richard Chartrand

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes ci-après résumés :

Fournisseurs :	8947 à 9055:	829 960.66 \$	
Déboursés directs :	8939 à 8946 :	160 078.06 \$	
Salaires :	Bureau :	17, 24 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 2009 :	9 834.39 \$
	Loisirs :	17, 24 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre 2009 :	2 176.93 \$
	Pompiers :	8 octobre 2009 :	4 395.42 \$
	Total :		16 406.74 \$

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-228-09**

### **HYGIÈNE - ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Martial Maurice

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 310 \$, plus taxes, à l'endroit de Génératrice Drummond pour l'inspection annuelle de la génératrice du réservoir d'eau potable à être effectuée au cours de la prochaine année.

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-229-09**

### **HYGIÈNE - MODIFICATION À LA TÉLÉMÉTRIE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

PROPOSÉ PAR M. Richard Chartrand

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 6 226.00\$, plus taxes, à l'endroit de Enviro-Systèmes inc. pour la modification de la télémétrie du réservoir d'eau potable recommandée par l'opérateur et réalisé dans le projet d'agrandissement dudit réservoir.

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-230-09**

### **SERVICE DES INCENDIES - MATIÈRES DANGEREUSES**

CONSIDÉRANT le démantèlement de la brigade privée d'Agromex inc. à l'égard de ses matières dangereuses;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater le directeur du service des incendies à vérifier auprès des municipalités de la M.R.C. de Rouville et à défaut auprès de la plus proche municipalité de toute autre M.R.C. de la possibilité de conclure une entente intermunicipale avec un service incendie susceptible d'intervenir en présence de matières dangereuses.

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-231-09**

### **M.R.C. BROME-MISSISQUOI - DEMANDE DE PARTAGE CONCERNANT LES DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES**

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la résolution numéro 273-0609 de la M.R.C. Brome-Missisquoi demandant un partage des droits perçus par la municipalité des carrières et sablières de son territoire;

D'émettre pareille demande à l'endroit de la M.R.C. Brome-Missisquoi.

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-232-09**

### **VOIRIE - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION**

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Martial Maurice

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de modifier l'annexe « A » du règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement par les ajouts suivants :

- Sur la rue Claudette, direction nord, à l'intersection de la rue Rachel;
- Sur la rue Claudette, direction sud, à l'intersection de la rue Bernard.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-233-09**

**URBANISME - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680-09 ABROGANT LA NORME CONCERNANT LES MURS COUPE-FEU**

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 680-09 modifiant le règlement de construction numéro 619-05 et ses amendements, à l'effet d'abroger la norme concernant les murs coupe-feu.

Adopté

.- Lecture du règlement numéro 680-09.

**RÉSOLUTION 10-234-09**

**M.R.C. DE ROUVILLE - COURS D'EAU DÉCHARGE DES NEUF (BRANCHE 1 DU COURS D'EAU NADEAU)**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la résolution numéro 09-09-7790 de la M.R.C. de Rouville concernant une demande d'intervention dans le cours d'eau Décharge des Neuf (branche 1 du cours d'eau Nadeau);

D'appuyer ladite demande d'intervention et de permettre à la M.R.C. de Rouville d'entreprendre les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;

D'informer la M.R.C. de l'intention de la municipalité de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Décharge des Neuf (branche 1 du cours d'eau Nadeau) en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ses travaux tout en consentant à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-235-09**

**VILLE DE FARNHAM - PAVAGE DE LA ROUTE 235**

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Louis Robert  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la résolution numéro 2009-481 de la Ville de Farnham demandant au Ministère des Transports du Québec de prévoir les sommes nécessaires pour parachever les travaux d'asphaltage sur la route 235, entre le boulevard Industriel et la limite nord de la Ville de Farnham;

D'appuyer telle demande et d'en informer la Ville de Farnham pour traitement.

Adopté

### **RÉSOLUTION 10-236-09**

#### **ADMINISTRATION - FOURNITURE DE BUREAU**

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice  
APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 33.33 \$, plus T.P.S., à l'endroit de Normand Godbout, évaluateur agréé, pour l'achat du volume « Le rôle d'évaluation municipale ».

Adopté

### **RÉSOLUTION 10-237-09**

#### **VOIRIE - DÉNEIGEMENT DIVERS**

PROPOSÉ PAR M. André Goos  
APPUYÉ PAR M. Louis Robert  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 6 783 \$, plus taxes, à l'endroit de Monsieur François Poirier pour le déneigement de diverses propriétés de la municipalité;

D'autoriser la dépense nécessaire à tout travail supplémentaire au taux horaire de 72 \$, plus taxes, le tout payable en janvier 2010 et sur facturation ultérieure.

Adopté

### **RÉSOLUTION 10-238-09**

#### **VOIRIE - CONSTRUCTION DU PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE BERNARD**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert  
APPUYÉ PAR M. André Goos  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 682-09 décrétant une dépense et un emprunt de 120 000 \$ pour la construction du passage à niveau de la rue Bernard.

Adopté

.- Lecture du règlement numéro 682-09.

**RÉSOLUTION 10-239-09**

**VOIRIE - ENTENTE AVEC LA VILLE DE GRANBY POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, Monsieur Rosaire Houle, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir avec la Ville de Granby pour l'entretien d'hiver (déglacage, déneigement, nids de poule) pour la portion du chemin de la Grande-Ligne sous la responsabilité de la Ville de Granby moyennant un paiement forfaitaire de 3 124.35 \$ plus le coût réel d'entretien des nids de poule pour l'hiver 2009-2010.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-240-09**

**VOIRIE - DÉNEIGEMENT POUR LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE**

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de proposer à la Ville de Saint-Césaire d'effectuer le déneigement et le déglacage des chemins bas Casimir et bas Saint-Charles se trouvant sous sa responsabilité moyennant le déneigement et le déglacage par cette dernière du chemin Rosalie se trouvant sous la responsabilité de la municipalité d'Ange-Gardien et un montant forfaitaire de 5 285.00 \$ pour l'hiver 2009-2010.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-241-09**

**URBANISME - CONSTRUCTION DE LA RUE CLAUDETTE**

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Martial Maurice

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 186 518.13 \$, toutes taxes incluses, à l'endroit de Construction Choinière, division de Sintra inc. en guise de paiement du décompte progressif numéro 1 pour la construction de la rue Claudette, le tout tel que

recommandé par BPR-Infrastructure inc.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-242-09**

**CENTRE RÉCRÉATIF - MODIFICITATION DE L'ENTRÉE EXTÉRIEUR DONNANT À L'ASCENCEUR**

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice  
APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'inviter à soumissionner Construction et rénovation Robert Brouillette, Guy Bourdeau Construction inc. et Les Entreprises B. Paquette inc. pour les travaux de modification de l'entrée arrière du Centre récréatif donnant accès à l'ascenseur conformément aux plans de Monsieur Justin Viens, architecte.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-243-09**

**STATION D'ÉPURATION - MANDAT POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS 4 ET 5**

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice  
APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 23 670.00 \$, plus taxes, à l'endroit de Tera-Tube pour la vidange des boues des étangs numéros 4 et 5 de la Station d'épuration des eaux usées conformément à sa proposition du 14 septembre 2009.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-244-09**

**VOIRIE - ÉCLAIRAGE DU CROISSANT DES MÉSANGES ET DE LA RUE DES COLIBRIS**

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault  
APPUYÉ PAR M. André Goos  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'inviter à soumissionner Guillevin, Lumen et Westburne pour la fourniture de dix lampadaires stylisés destinés au croissant des Mésanges et à la rue des Colibris, dont deux avec projecteur devant servir à éclairer le nouveau parc de la rue des Colibris.

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-245-09**

### **VOIRIE - REMPLACEMENT DU VÉHICULE DE SERVICE**

PROPOSÉ PAR M. Richard Chartrand

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, Monsieur Rosaire Houle, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir avec Formule Ford pour la prise de possession du nouveau véhicule de service de la municipalité;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité l'immatriculation dudit véhicule à intervenir avec la Société d'assurance automobile du Québec;

D'autoriser au surplus une dépense approximative de 1 500.00 \$ pour le lettrage, le système de signalisation et autres équipements nécessaires audit véhicule.

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-246-09**

### **CENTRE RÉCRÉATIF - LOCATION DE SALLE SPÉCIALE**

CONSIDÉRANT le besoin en salle exprimé par Madame Pauline Robert pour la pratique une fois semaine de la danse sociale de haut niveau pour un membre de sa famille;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la location de la grande salle numéro 2 au coût de 30 \$ par utilisation faite dans le cadre de la présente demande en autant que l'activité ne marque pas le plancher.

Adopté

## **RÉSOLUTION 10-247-09**

### **VOIRIE - DISPOSITION DU CAMION**

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de disposer du camion Ford 350, 1999, du service de voirie au

plus offrant et sans garantie légale en autant que l'offre ne soit pas inférieure à 4 000 \$.

Adopté

**AVIS DE MOTION 10-248-09**

**URBANISME - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Monsieur Yvan Pinsonneault donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller à une séance subséquente de ce conseil présentera un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet de modifier les dispositions par zones concernant l'affichage, ainsi que d'éliminer la zone 210 et modifier la zone 211 pour créer les zones 117 et 118.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-249-09**

**URBANISME - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 683-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement numéro 683-09 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet de modifier les dispositions par zones concernant l'affichage, ainsi que d'éliminer la zone 210 et modifier la zone 211 en créant les zones 117 et 118.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-250-09**

**PERSONNEL - AJUSTEMENTS SALARIAUX**

CONSIDÉRANT le retour de la secrétaire-réceptionniste et de la coordonnatrice en loisir après un congé de maternité;

CONSIDÉRANT les différents ajustements salariaux accordés aux autres membres du personnel en début d'année 2009;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de majorer le taux horaire de la secrétaire-réceptionniste de 0,50 \$ et celui de la coordonnatrice en loisir de 1,89 \$, le tout rétroactivement à leur retour au travail.

Adopté

**RÉSOLUTION 10-251-09**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice  
APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 21 h 00.

Adopté

---

Rosaire Houle, maire

---

André Parent, secrétaire-trésorier